

Intervention sociale option intervenants spécialisés dans le domaine de la surdité (langue des signes)

RNCP3860 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	330
Code(s) ROME	K1201, E1108
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université de Provence (Marseille) Aix-Marseille I

<http://www.univ-provence.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ces professionnels peuvent apporter directement, en tant qu'interfaces ou médiateurs de communication, employés notamment par les associations de familles d'enfant sourds (URAPEDA), une aide à la population sourde pour faciliter leur vie sociale : rendre possible leur accès à l'éducation, la formation professionnelle. Leurs activités sont multiples : traduction, interprétariat, prise de notes pour les étudiants sourds par exemple, préceptorat, codage, aide aux démarches administratives, à l'insertion professionnelle, recours à la justice, à l'assistance médicale... Ils interviennent dans les entreprises où travaillent des sourds pour améliorer leur communication avec leur milieu de travail.

Un décret de 1988 organise l'embauche d'interprètes en langue des signes dans les écoles, collèges, lycées, lycées professionnels et universités.

Les collectivités locales et les services publics (hôpitaux, tribunaux) font aussi appel à des interprètes de langue des signes.

Les nouvelles technologies ouvrent de nombreuses perspectives dans le domaine de la prise en charge de la surdité. Les activités de conception multimédia : création de sites, réalisation de films, de documents à visée pédagogique ou ludique bilingues (accompagnées d'une version en langue des signes incrustée par exemple) et de sous-titrages appelées à se développer. Enfin, le développement de services à distance par analyse automatique des signes et interface assurée par agents virtuels (avatars) 3D sont en constant développement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Assistant spécialisé

- Interprète en langue des signes

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 800 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U0X81 — Interprètes · tension 2/5 (Faible) V4X85 — Professionnels de l'action sociale · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 232
Jugés difficiles à recruter	46 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	U0X81 — Interprètes V4X85 — Professionnels de l'action sociale

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.up.univ-mrs.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/3860/>